



Observatoire Economique et Statistique d'Afrique subsaharienne

**30^{ème} session du Conseil des Ministres d'AFRISTAT,
le 16 décembre 2021**

COMPTE RENDU

1. Le Conseil des Ministres d'AFRISTAT a tenu sa 30^{ème} session ordinaire, le 16 décembre 2021 par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Mayacine Camara, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement, représentant le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération du Sénégal.
2. Etaient présents, les représentants des Etats membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Centrafrique, Congo, Comores, Gabon, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Madagascar, Mali, Sénégal, Tchad et Togo.
3. Ont également pris part aux travaux, les représentants de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG).
4. La liste des participants figure en annexe 3.
5. Les travaux du Conseil ont porté sur les questions relatives à la gestion courante de l'Observatoire, à la mise en œuvre du plan d'action 2021 au 30 juin 2021, y compris les décisions de sa 29^{ème} session tenue à Niamey en mars 2019, à l'examen de l'étude portant révision du Traité d'AFRISTAT et élaboration d'un modèle économique et ainsi que du projet des orientations stratégiques du Programme Stratégique de Travail d'AFRISTAT (PSTA) 2022-2025. Au cours de cette session, le Conseil a procédé à la nomination du Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT pour la période 2022-2025.
6. Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été rapportées par Paul-Henri NGUEMA MEYE, Directeur Général d'AFRISTAT.
7. Après avoir constaté que le quorum était atteint et souhaité la bienvenue aux participants, le Président du Conseil a procédé à l'ouverture des travaux.

8. Dans son mot d'ouverture, le Président du Conseil a attiré l'attention de l'ensemble de ses membres sur l'importance des sujets inscrits à l'ordre du jour de cette session et a indiqué que de bonnes statistiques permettent de mesurer les résultats et les impacts des politiques menées par les gouvernements. A cet effet, il leur a rappelé que les statistiques sont aussi indispensables en amont pour une planification du développement plus efficace et qu'il était primordial d'investir dans leur production. Le Président s'est également attardé sur les contributions positives d'AFRISTAT pour le développement de la statistique en Afrique et a invité les Etats membres à doter l'institution de moyens compatibles avec les objectifs qui lui sont assignés.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9. Le Conseil des Ministres a adopté son ordre du jour (Cf. annexe 1).

2. COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2021 AU 30 JUIN 2021 ET DES DECISIONS DE LA 29EME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES

10. Le Directeur Général d'AFRISTAT a présenté une synthèse de la mise en œuvre du Plan d'action 2021 au 30 juin 2021 en insistant sur les résultats obtenus ainsi que sur les difficultés rencontrées.

11. A cet effet, il a relevé que tous les sous programmes qui composent le Plan d'action 2021 ont été mis en œuvre à des degrés divers et que les recommandations, résolutions et décisions des réunions statutaires antérieures ont été exécutées partiellement ou totalement. Il a aussi indiqué que le taux global d'exécution des activités au 30 juin 2021 est de 45,3%, en légère amélioration par rapport à l'année 2020 où il s'établissait à 41,1%. La mise en œuvre des activités d'AFRISTAT en 2020 a souffert de la pandémie liée à la covid-19 du fait notamment des restrictions de voyages et la hausse constatée en 2021 est en partie due au recours aux TIC.

12. Il a aussi relaté les principales difficultés auxquelles la Direction générale a été confrontée dans l'exécution du Plan d'action 2021 à savoir, la persistance des tensions de trésorerie suite au faible recouvrement des contributions aux Fonds AFRISTAT, les difficultés de transferts de ressources, le faible effectif des experts et la faible réactivité des Etats à ses sollicitations.

13. Le Conseil a exprimé sa satisfaction à la Direction générale pour les résultats obtenus de la mise en œuvre du Plan d'action 2021 au 30 juin 2021, nonobstant les conséquences de la persistance de la pandémie liée à la covid-19 et les difficultés de trésorerie consécutives au retard de versement des contributions par certains Etats membres. Il a invité l'Observatoire à assurer encore plus de leadership dans l'harmonisation des statistiques au sein des Etats membres en vue de répondre idéalement aux besoins croissants des utilisateurs des données statistiques. Il a félicité l'ensemble du personnel de l'Observatoire et l'a encouragé à terminer l'exécution du plan d'action 2021 sur la même lancée positive.

3. EXAMEN DE L'ETUDE PORTANT REVISION DU TRAITE D'AFRISTAT ET ELABORATION D'UN MODELE ECONOMIQUE

14. Le Directeur Général a présenté au Conseil les principales conclusions de l'étude portant révision du Traité d'AFRISTAT et élaboration d'un nouveau modèle économique. Sur les motivations de la révision du Traité, il a indiqué que cinq (05) raisons ont principalement prévalu à cette initiative, il s'agit (i) de la modification de l'écosystème statistique africain (ii) du passage de 14 à 22 Etats membres (iii) de la demande d'assistance de la part des Etats non membres (iv) de la nécessité d'assurer une gouvernance d'AFRISTAT plus opérationnelle et rationnelle et (v) de la nécessité également de disposer d'un modèle économique viable pour le financement des activités d'AFRISTAT. S'agissant des principales conclusions de l'étude, il a essentiellement cité :

- a. Le remplacement du Conseil Scientifique par un Comité Scientifique, avec l'introduction de la flexibilité dans le choix des personnes ressource et dans la tenue de ses réunions ;
- b. La participation des gouverneurs de toutes les banques centrales des pays membres d'AFRISTAT, aux réunions du Conseil des Ministres, avec voix consultatives ;
- c. le paiement des contributions des Etats membres par les banques centrales qui seront chargées, sur autorisation des ministres des finances, de verser directement au Fonds AFRISTAT, les sommes prélevées sur les avoirs des Etats membres ;
- d. l'introduction de la contribution des banques centrales nationales .

15. Le Directeur général a poursuivi en faisant au Conseil le point des retours des consultations entreprises auprès des Etats membres et de leurs banques centrales sur recommandation du Comité de direction. En effet, à la suite des sollicitations de réactions sur la faisabilité des recommandations du rapport de l'étude portées par le Président du Conseil des Ministres, les Ministres des Etats membres en charge de la statistique et des Gouverneurs des Banques centrales couvrant les pays membres de l'Observatoire trois réactions ont été enregistrées à la date du 30 novembre 2021. Elles sont toutes favorables aux propositions de l'étude se rapportant aux aménagements généraux sur le Traité. De même, s'agissant du modèle économique, il n'est trouvé aucun inconvénient à ce que les banques centrales jouent un rôle dans la mobilisation des ressources au profit du Fonds AFRISTAT. En revanche, en ce qui concerne les contributions propres des banques centrales, il est suggéré que celles-ci se fassent sur une base volontaire. Enfin, la signature d'un accord-cadre entre AFRISTAT et chacune des Banques Centrales concernées est indispensable en plus des dispositions nécessaires que prendraient les Ministres des Finances pour autoriser les Banques Centrales à procéder au versement des cotisations des Etats par prélèvement direct sur leurs avoirs nationaux.

16. Après de longs et fructueux échanges sur les principales conclusions de l'étude, le Conseil a opté pour une contribution volontaire des Banques centrales aux Fonds AFRISTAT. S'agissant de la proposition relative au mécanisme de prélèvement des contributions des Etats membres, le Conseil a décidé d'observer pour le moment le statu quo tout en exhortant plus de parties prenantes à transmettre leurs observations sur la faisabilité du modèle économique dans un délai d'un mois. Après cette date, la Direction générale mettra à jour le projet de Traité révisé qui sera soumis à l'adoption de la prochaine session du Conseil.

4. PROJET DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PROGRAMME STRATEGIQUE DE TRAVAIL D'AFRISTAT AU TITRE DE LA PERIODE 2022-2025

17. Le Directeur Général a livré au Conseil les grandes lignes du projet des orientations stratégiques du programme stratégique de travail d'AFRISTAT (PSTA) relatif à la période 2022-2025. Il a fait remarquer la particularité de ce programme qui devrait être mis en œuvre sur une période de quatre (04) ans contrairement à ses prédécesseurs qui s'étalaient sur cinq (05). Cela procède du souci de la Direction générale de faire correspondre les échéances de programmation des activités et des Fonds.

18. Le projet des orientations stratégiques du PSTA 2022-2025 réaffirme la volonté de consolidation des acquis dans les domaines traditionnels d'intervention d'AFRISTAT. Il entend poursuivre les efforts d'extension thématique pour couvrir les domaines émergents (ODD et Agenda 2063 de l'Union africaine, comptes régionaux, assurance qualité, etc.) ainsi que les thématiques nouvelles telles que les Big-data.

19. Le Conseil a exprimé sa satisfaction sur la pertinence des propositions soumises et la justesse de leur logique ainsi que leur cohérence. Il a néanmoins insisté sur la nécessité de (i) prendre en compte les risques politiques dans les causes possibles de perturbation de la mise en œuvre du prochain programme et (ii) doter les pays et les Communautés économiques régionales en capacités de suivi de l'accord portant création de la zone de libre-échange continentale africain (ZLECAF). Ce faisant, il a exhorté AFRISTAT à intégrer le renforcement des moyens de suivi de l'activité du commerce internationale dans les activités détaillées du PSTA en préparation.

20. Conformément aux dispositions de l'article 16 du Traité portant création d'AFRISTAT, le Conseil des Ministres a adopté les orientations stratégiques de travail d'AFRISTAT pour la période 2022-2025 ci-après :

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : Amélioration des capacités institutionnelles et organisationnelles des organisations statistiques

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : Accroissement des capacités techniques de production des statistiques économiques

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : Accroissement des capacités techniques de production des statistiques socio-démographiques, agricoles et environnementales

ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : Elaboration de documents méthodologiques et développement des outils d'aide à la production de statistiques de qualité

ORIENTATION STRATEGIQUE 5 : Promotion du volet observatoire et de la visibilité d'AFRISTAT

ORIENTATION STRATEGIQUE 6 : Diversification des partenariats et mobilisation des ressources d'AFRISTAT

ORIENTATION STRATEGIQUE 7 : Renforcement des capacités internes d'AFRISTAT

5. SITUATION DES CONTRIBUTIONS AUX FONDS AFRISTAT 2006-2015 ET 2016-2025

21. Le Directeur Général a fait un exposé sur la situation des contributions au Fonds AFRISTAT 2006-2015. Les montants mobilisés au 30 novembre 2021 s'élèvent à 8, 406 milliards de francs CFA sur une estimation attendue de 17,155 milliards de FCFA, soit un taux de mobilisation de 48,38% qui n'a pas évolué depuis le 15 mars 2019. Les Etats membres ont versé 5,782 milliards de FCFA soit 84,00% de leurs contributions. La France a versé entièrement sa contribution pour un montant de 2,624 milliards de FCFA (soit 4 millions d'Euros), représentant 25,01% des contributions attendues au titre des autres sources.

22. Concernant le Fonds AFRISTAT 2016-2025, le Directeur Général d'AFRISTAT a indiqué que la situation se présente comme il suit au 30 novembre 2021 :

- deux Etats membres (Mali, Burkina Faso) ont versé la totalité de leurs contributions ;
- neuf Etats membres (Bénin, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Gabon, Madagascar, Mauritanie, Togo) ont versé partiellement leurs contributions ;
- les onze autres Etats n'ont pas encore effectué de versements.

23. Il a souligné qu'à la date du 30 novembre 2021, la mobilisation totale au titre du Fonds AFRISTAT 2016-2025 est de 5,760 milliards de francs CFA contre une estimation attendue de FCFA 30,7 milliards, soit un taux de mobilisation de 18,76%. Les Etats membres ont versé 4,654 milliards FCFA sur un montant total attendu de 18,705 milliards de FCFA, soit 24,88% de leur contribution.

24. Le Directeur général a également présenté les montants mobilisés au titre des autres sources. Il a ainsi indiqué que le montant global mobilisé est de 1,1 milliard de FCFA ; représentant 9,23% des 11,995 milliards de FCFA attendus. Cette somme provient de :

- la France qui a versé 983,9 millions de FCFA (soit 1,5 million d'Euros) représentant 100% de la contribution qu'elle a annoncée;
- la BCEAO qui a effectué un versement de 100 millions de FCFA ;
- la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) qui a versé 23 millions de FCFA.

25. Ayant pris connaissance de la situation de mobilisation des ressources au titre des Fonds AFRISTAT et relevé la situation tendue de trésorerie, le Conseil a procédé à un tour de table des Etats membres. Le Conseil a reçu la confirmation du Togo d'un versement en cours de 250 millions de FCFA. Il a également enregistré des promesses de paiement imminent des soldes de contribution de la part du Cameroun et du Gabon, tandis que le Tchad s'est engagé à effectuer un premier versement de 70 millions de FCFA dans les prochains jours. Le Sénégal a fait part des initiatives qu'il entreprend pour libérer sa contribution et s'est engagé à poursuivre leur suivi en vue d'un paiement conséquent le plus tôt possible.

26. Le Conseil félicite les pays totalement à jour de leurs contributions et ceux qui ont partiellement contribué aux Fonds AFRISTAT. Il a invité les Etats membres en retard à prendre, en toute diligence, les dispositions requises pour s'acquitter de la totalité du reliquat de leurs contributions. Le Conseil a encouragé les pays à s'inspirer des expériences de Fonds de développement de la statistique, mis en place dans certains pays, qui permettent d'atténuer les difficultés de mobilisation des ressources. Afin de doter AFRISTAT des moyens lui permettant d'assurer convenablement sa mission de renforcement des capacités statistiques des Etats membres, le Conseil recommande à ses membres de mener un plaidoyer de haut niveau.

6. NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT D'AFRISTAT AU TITRE DE LA PERIODE 2022-2025

27. Le Directeur Général d'AFRISTAT a rendu compte des activités relatives au processus de sélection des candidats au poste de directeur général adjoint d'AFRISTAT pour la période 2022-2025. Ce processus a été mené conformément aux dispositions statutaires et aux règles habituellement suivies en la matière.

28. Après échanges et conformément à la procédure en vigueur, le Conseil des Ministres a désigné Monsieur Serge Jean EDI, de nationalité ivoirienne, au poste de Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT, pour un mandat de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2022. (Cf. annexe 4)

7. QUESTIONS DIVERSES

29. Deux questions diverses ont été inscrites.

a. Renouvellement de la Présidence du Conseil des Ministres

30. Le Directeur Général d'AFRISTAT a informé le Conseil de la fin du mandat du Président du Conseil des ministres, le 31 décembre 2021. Conformément au système de rotation en usage, le prochain mandat de la Présidence échoit au Burundi. A cet effet, le Conseil a désigné Dr. Domitien Ndiwokubwayo, Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique du Burundi pour assurer la charge de la Présidence du Conseil des Ministres à partir du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de deux ans.

b. Date et lieu du prochain Conseil des Ministres

31. Le lieu et la date précise de la trente-et-unième session du Conseil des Ministres seront déterminés ultérieurement.

8. CLOTURE.

32. L'ordre du jour étant épuisé, le Président du Conseil des Ministres a clos la réunion.

Fait à Dakar, le 16 décembre 2021

Pour le Conseil des Ministres,

**M. Mayacine Camara,
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des
Infrastructures, des Transports terrestres
et du Désenclavement du Sénégal**

Annexe 1 : Ordre du jour de la 30^{ème} session du Conseil des Ministres d'AFRISTAT (en ligne, 16 décembre 2021)



Observatoire Economique et Statistique d'Afrique subsaharienne

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Compte rendu de la mise en œuvre du Plan d'action 2021 au 30 juin 2021 et des décisions de la 29^{ème} session du Conseil des Ministres.
3. Examen de l'étude portant révision du Traité d'AFRISTAT et élaboration d'un modèle économique
4. Projet des orientations stratégiques du Programme Stratégique de travail d'AFRISTAT au titre de la période 2022-2025
5. Situation des contributions aux Fonds AFRISTAT
6. Projet de note de nomination au poste de Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT au titre de la période 2022- 2025
7. Questions diverses.
8. Clôture

Annexe 2: Liste des participants à la 30^{ème} session du Conseil des Ministres d'AFRISTAT**Liste de présence**

No.	NOM ET PRENOMS	PAYS	TITRE
1.	M. Laurent HOUNSA	Bénin	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie, Représentant le Ministre de l'Economie et des Finances
2.	Boureima OUEDRAOGO	Burkina Faso	Directrice Générale INSD Représentant le Ministre de l'Economie et des Finances
3.	Dr. Domitien NDIHOKUBWAYO	Burundi	Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique
4.	Nicolas NDAYISHIMIYE	Burundi	Directeur Général - ISTEEDU Représentant le Ministre à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance
5.	Osvaldo Rui Monteiro dos Reis Borges	Cabo Verde	Directeur Général - INE-CV Représentant le Ministre des Finances et de la Promotion des Entreprises Numériques
6.	Alamine Ousmane MEY	Cameroun	Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
7.	Jean TCHOFFO	Cameroun	Secrétaire Général du Ministère
8.	Joseph TEDOU	Cameroun	Directeur Général de l'INS
9.	Robert PANI	Centrafrique	Directeur de cabinet, Représentant le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération internationale
10.	Blaise Bienvenu ALI	Centrafrique	Directeur Général de l'Institut centrafricain des statistiques et des études économiques et sociales Président du Comité de Direction d'AFRISTAT
11.	Gabriel BATSANGA	Congo	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique Représentant le Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale
12.	Bastoin M'SOMA	Comores	Directeur de la Démographie et des statistiques sociales Représentant le Ministre des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire
13.	Prosper EBANG EBANG	Gabon	Directeur Général de la Statistique Représentant le Ministre de l'Economie et de la Relance
14.	Carlos Mendes Da Costa	Guinée Bissau	Directeur général de l'Institut national de la statistique Représentant le Ministre de l'Economie, du Plan et de l'Intégration Régionale

No.	NOM ET PRENOMS	PAYS	TITRE
15.	Bindang Ndong Okiri	Guinée Equatoriale	Secrétaire d'Etat à la Planification Représentant le Ministre des Finances, de l'Economie et de la Planification
16.	Mande Isaora Zefania ROMALAHY	Madagascar	Directeur général de l'Institut de Statistique Représentant le Ministre de l'Economie et des Finances
17.	Lamine Seydou TRAORE	Mali	Ministre des Mines, de l'Énergie et de l'Eau
18.	Mayacine CAMARA	Sénégal	Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement Représentant le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Président du Conseil des Ministres d'AFRISTAT
19.	Allé Nar DIOP	Sénégal	Directeur Général de l'ANSD
20.	Dr Issa DOUBRAGNE	Tchad	Ministre de l'Economie, de la Planification, du Développement et de la Coopération Internationale
21.	Baradine Zakaria Moursal	Tchad	Directeur Général de la Statistique
22.	Simféitchéou PRE	Togo	Ministre, Conseiller du Président de la République
23.	Franck Bassambié BATIONO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	Directeur Général de l'Economie et de la Monnaie Représentant le Gouverneur
24.	Mahaman Tahir HAMANI	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	Directeur des Statistiques
25.	Abdoulaye HAMADOU	Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)	Directeur des Etudes, de la Recherche et des Statistiques (DERS) Représentant le Gouverneur
26.	Mohamed Lamine CONTE	Banque centrale de la République de Guinée (BCRG)	Premier vice-gouverneur Représentant le Gouverneur
27.	Makan DOUMBOUYA	Banque centrale de la République de Guinée (BCRG)	Directeur Adjoint des Etudes et de la Recherche
28.	Oumar Diouldé DIALLO	Banque centrale de la République de Guinée (BCRG)	

No.	NOM ET PRENOMS	PAYS	TITRE
29.	Roland Marc LONTCHI	Commission de la CEMAC	Directeur de la statistique Représentant le Président de la Commission
30.	François KANIMBA	Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC)	Commissaire au Marché Commun, Affaires Economiques, Monétaires et Financières, Représentant le Président de la Commission
31.	Paul Henri NGUEMA MEYE	AFRISTAT	Directeur Général

Annexe 3: Communiqué de presse

**Observatoire Economique et Statistique d'Afrique subsaharienne
COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le Conseil des Ministres d'AFRISTAT a tenu sa 30^{ème} session ordinaire, le 16 décembre 2021 par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Mayacine Camara, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement, représentant le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération du Sénégal.

Ont pris part aux travaux, les représentants des Etats membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Centrafrique, Congo, Comores, Gabon, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Madagascar, Mali, Sénégal, Tchad et Togo.

Ont également pris part aux travaux, les représentants de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et de la Banque Centrale de la République de Guinée.

Les travaux du Conseil ont porté sur les questions relatives à la gestion courante de l'organisation, à la mise en œuvre du plan d'action 2021 au 30 juin 2021, à l'examen de l'étude portant révision du Traité d'AFRISTAT et élaboration d'un modèle économique ainsi qu'à l'examen du projet des orientations stratégiques du Programme Stratégique de Travail d'AFRISTAT (PSTA) 2022-2025.

Le Conseil a exprimé sa satisfaction à la Direction générale pour les résultats obtenus de la mise en œuvre du Plan d'action 2021 au 30 juin 2021, nonobstant les conséquences de la persistance de la pandémie liée à la covid-19 et les difficultés de trésorerie consécutives au retard de versement des contributions par certains Etats membres. Il a invité l'Observatoire à assurer encore plus de leadership dans l'harmonisation des statistiques au sein des Etats membres en vue de répondre idéalement aux besoins croissants des utilisateurs des données statistiques.

Ayant examiné les principales conclusions de l'étude portant révision du Traité d'AFRISTAT et élaboration d'un nouveau modèle économique, le Conseil a opté pour une contribution volontaire des Banques centrales aux Fonds AFRISTAT. S'agissant de la proposition relative au mécanisme de prélèvement des contributions des Etats membres, le Conseil a décidé d'observer pour le moment le statu quo tout en exhortant les parties prenantes à transmettre leurs observations sur la faisabilité du modèle économique dans un délai d'un mois.

Poursuivant ses travaux, le Conseil a suivi la présentation du projet des orientations stratégiques du Programme Stratégique de Travail d'AFRISTAT (PSTA) 2022-2025. Il a salué la pertinence des axes stratégiques proposés et insisté pour que les futurs appuis dotent les pays et les Communautés économiques régionales en capacités de suivi de l'accord de libre-échange. Le Conseil a adopté le projet des orientations stratégiques sous réserve de la prise en compte des observations formulées et encourage la Direction générale à poursuivre les travaux en vue de l'élaboration du PSTA 2022-2025.

Délibérant sur la situation des contributions aux Fonds AFRISTAT, le Conseil a relevé le faible taux de mobilisation des ressources au titre des contributions des Etats membres. Après un tour de table, le Conseil a enregistré des promesses de versement de certains Etats membres. Le Conseil félicite les pays totalement à jour de leurs contributions et ceux qui ont partiellement contribué aux Fonds AFRISTAT. Il a invité les Etats membres en retard à prendre, en toute diligence, les dispositions requises pour s'acquitter de la totalité du reliquat de leurs contributions. Le Conseil a encouragé les pays à s'inspirer des expériences de Fonds de développement de la statistique, mis en place dans

certains pays, qui permettent d'atténuer les difficultés de mobilisation des ressources. Afin de doter AFRISTAT des moyens lui permettant d'assurer convenablement sa mission de renforcement des capacités statistiques des Etats membres, le Conseil recommande à ses membres de mener un plaidoyer de haut niveau.

Le Conseil des Ministres a aussi procédé à la nomination de M. Serge Jean EDI, de nationalité ivoirienne, au poste de Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT, pour un mandat de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Enfin, la Présidence du Conseil des Ministres a été renouvelée et Dr. Domitien Ndiokubwayo, Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique du Burundi en assurera la charge à partir du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de deux ans.

Fait à Dakar, le 16 décembre 2021

Pour le Conseil des Ministres,

**M. Mayacine Camara,
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des
Infrastructures, des Transports terrestres
et du Désenclavement du Sénégal**

Annexe 4 : Décision de nomination au poste de Directeur général Adjoint d'AFRISTAT

DECISION n°CM/01/2021 du 16 décembre 2021 portant nomination du Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT

Le Conseil des Ministres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT), réuni en sa trentième session, le 16 décembre 2021 par visioconférence ;

Vu le Traité portant création de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, signé le 21 septembre 1993 à Abidjan (Côte d'Ivoire), notamment en son article 33 ;

Sur proposition du Comité de direction d'AFRISTAT réuni en sa quarante-troisième session, les 26 et 27 octobre 2021 par visioconférence ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

Article 1^{er} : Monsieur Serge Jean EDI, de nationalité Ivoirienne est nommé Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT pour un mandat de quatre (4) ans.

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022 sera publiée au Bulletin officiel d'AFRISTAT et communiqué partout où besoin sera.

Dakar, le 16 décembre 2021

**Pour le Conseil des Ministres,
Le Président de séance**

**M. Mayacine Camara,
Secrétaire d'Etat auprès du ministre des
Infrastructures, des Transports terrestres
et du Désenclavement du Sénégal**